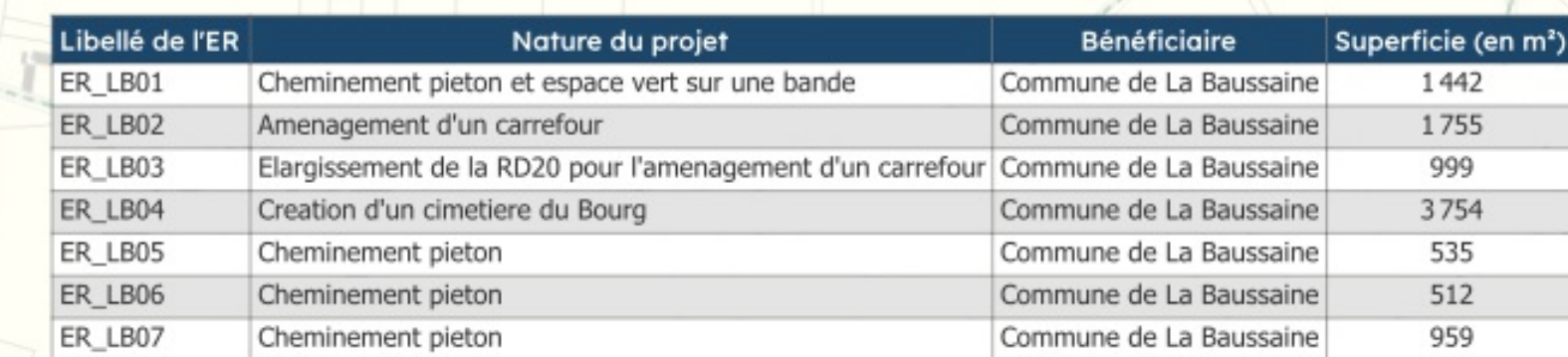




Fond de plan

Fond de plan

- Limites parcellaires
- Limites communales
- Bâtiments
- Plans d'eau

Libellé

UCB: centre ancien des communes d'hyper-proximité et rurales
 UC: secteur de mixité fonctionnelle
 UEB: secteur d'extension résidentielle des communes d'hyper-proximité et rurales
 UL: secteur d'équipement
 A: zone agricole
 2AUL: secteur a urbaniser secondaire a vocation principale d'équipement
 N: zone naturelle
 NF: zone naturelle dédiée aux bois et forêts d'après un document de gestion durable
 NEP: secteur dédié à l'accueil des stations d'épuration et de lagunages

Prescriptions surfaciques

Prescriptions spécifiques

- Emplacement réservé identifié au titre du L151-41
- Espace Boisé Classé au titre du L113-1
- Zone humide au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment susceptible de changer de destination au titre du L151-11
- Secteur de mixité sociale au titre du L151-15
- Secteur avec taille minimale de logements au titre du L151-14

Prescriptions linéaires

- Chemin de randonnée à valoriser au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement cyclable à valoriser au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haie identifiée comme élément de paysage classée au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie identifiée comme Espace Boisé Classé au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Cours d'eau qui font l'objet de règles spécifiques dans le règlement écrit

Prescriptions ponctuelles

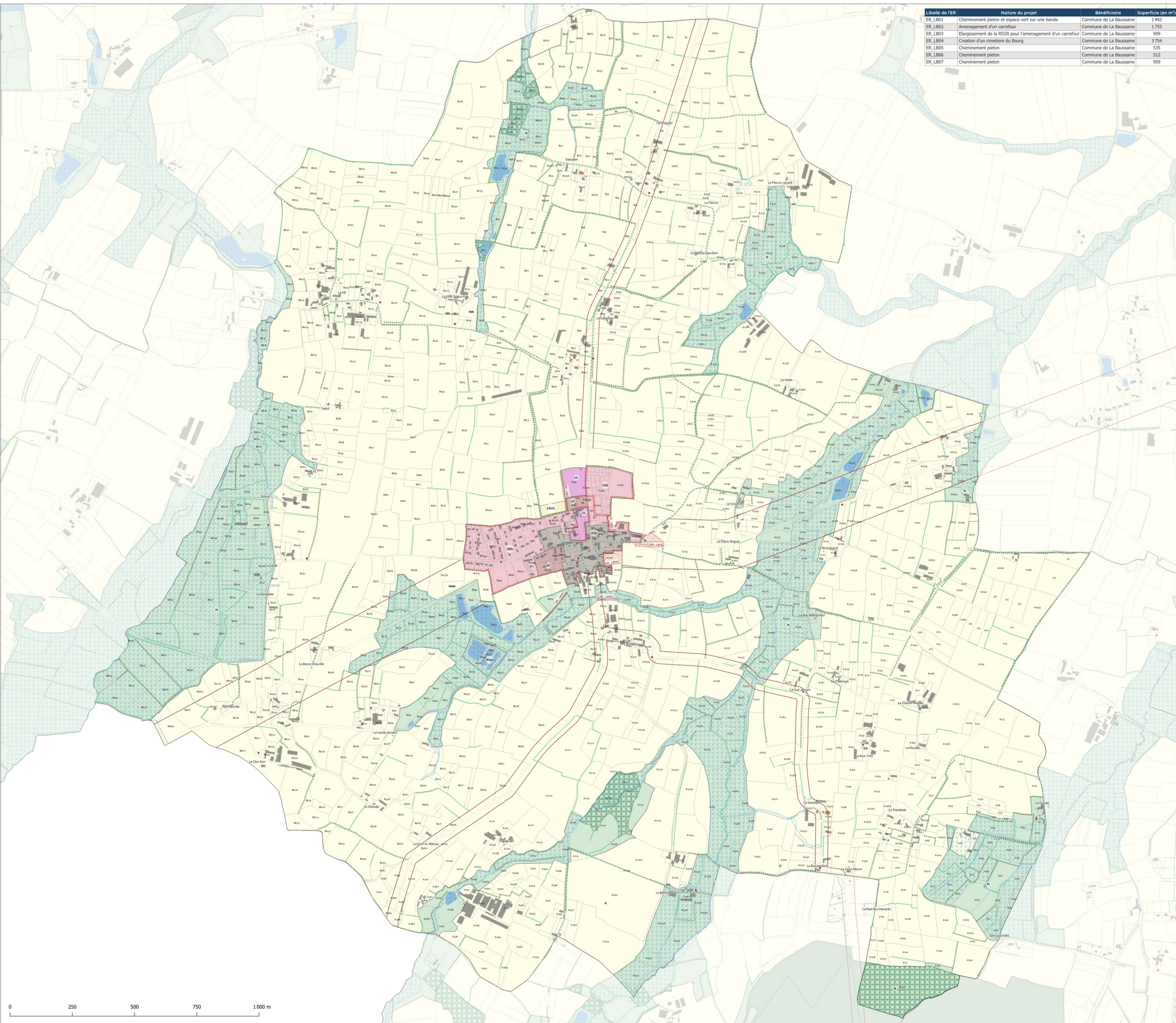
★ Bâti patrimonial à préserver au titre de l'article L151-19

- Diversité commerciale à prése

Informations surfaciques

Informations linéaires

--- Implantation des constructions dépendante des marges de recul à respecter vis-à-vis de la route départementale



Plan Local d'Urbanisme^{1/} intercommunal (PLUi)

4.2. Le règlement graphique



Vu pour être annexé au Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé par délibération du Conseil Communautaire de Bretagne Romantique, en date du 17 décembre 2024,
Fait à L'Espérance, le 17 décembre 2024.

LOÏC REGEARD,
Président de la Communauté de Communes

Date d'approbation	Pièce du PL
17/12/2024	4211